

NICHOIR

POUR CHOUETTE DE TENGMALM



La Chouette de Tengmalm a une grande tête, dont la partie supérieure est brun foncé avec une multitude de petites taches et soulignée par un V blanc placé entre ses yeux. Ceux-ci sont jaunes encerclés de noir, ce qui lui donne un air étonné qui lui est très caractéristique. C'est un rapace nocturne qui vit principalement dans des forêts d'épicéas, mais on peut aussi le retrouver dans des boisements mixtes de pins, de bouleaux et de peupliers où les conifères sont dominants.

La Chouette de Tengmalm est cependant assez rare en Wallonie, et donc difficile à observer.

INSTRUCTIONS

La Chouette de Tengmalm niche dans des trous d'arbres, dans des anciennes loges de Pic noir par exemple. Mais les cavités dans les arbres ayant tendance à disparaître, elle adopte aussi volontiers des nichoirs, qui l'aident à trouver un endroit pour la nidification, contre le tronc d'un épicéa âgé et dépourvu de branches sur le tronc par exemple. Ces nichoirs peuvent ainsi accroître localement les petits effectifs, bien que l'espèce soit nomade dans nos régions. Elle peut donc se déplacer beaucoup et sur de longues distances, en fonction de l'abondance des micromammifères dont elle se nourrit.

HAUTEUR : 5 mètres du sol minimum (et beaucoup plus si possible) et dans des forêts de haute altitude (plus de 500 m, donc en Haute Ardenne chez nous).

ORIENTATION : le trou d'envol doit être orienté à l'est (ou au nord-est ou sud-est) et le dos du nichoir doit être exposé aux pluies ou aux vents dominants. La porte de visite du nichoir doit se trouver sur un côté non exposé à la pluie.

PÉRIODE IDÉALE POUR FIXER LE NICHOIR : en automne pour qu'elles puissent déjà s'y habituer.

FAUT-IL ENLEVER LE NICHOIR PENDANT LES SAISONS FROIDES : non, car le nichoir peut être utilisé comme abri nocturne (notamment par le Pic noir, le Pic vert ou par l'écureuil par exemple).

COMMENT LE PLACER : Il peut se situer en bordure de plantation, près d'un coupe-feu ou d'une trouée dans le massif (une zone de gagnage par exemple). Attention à les placer dans des endroits autorisés par les propriétaires des bois (qu'ils soient privés, communaux ou domaniaux).

QUELLE DISTANCE ENTRE DEUX NICHOIRS : vous pouvez installer les nichoirs à 500 mètres l'un de l'autre minimum.

QUELLE QUANTITÉ DE NICHOIRS INSTALLER : vous pouvez installer autant de nichoirs que vous le souhaitez, mais il faut que le massif forestier soit suffisamment étendu (plusieurs centaines d'hectares), loin des routes passantes et couvert principalement de résineux.

COMMENT PROTÉGER LE NICHOIR DES PRÉDATEURS : vous pouvez mettre en place des dispositifs anti-prédation : poser des grilles ou des ceintures de protection ou des sur-revêtements glissants (tôle, matière plastique) sur le tronc de l'arbre pour lutter contre la martre, la fouine, l'écureuil, etc. Vous pouvez aussi installer le nichoir sur un arbre un peu éloigné des autres arbres pour éviter que les prédateurs ne sautent d'un arbre voisin vers celui porteur du nichoir. Il est enfin possible de déplacer régulièrement les nichoirs de quelques centaines de mètres, après la période de nidification, pour éviter l'effet d'accoutumance par les carnivores, les oiseaux retrouveront les nichoirs sans problème.

INFO COMPLÉMENTAIRE : vous pouvez garnir le fond du nichoir d'une couche assez épaisse (5 à 10 cm) de copeaux de pin non traité, de paille de lin, ou mieux, d'un mélange des 2.

ENTRETIEN : pour éviter la propagation de maladies et de parasites, il est important d'effectuer une vérification annuelle de l'état du nichoir entre septembre et octobre pour éviter de déranger les animaux. Il faut le vider et le brosser avec une brosse en métal (et des gants pour vous protéger). Si nécessaire, vous pouvez aussi le passer au chalumeau et le désinfecter à l'aide d'huile de thym ou de serpolet. Pour protéger le bois du nichoir, vous pouvez utiliser de l'huile de lin (sans plomb si siccativée). Il faudra enfin vérifier les fixations, et les remplacer si nécessaire.



RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE NOS PRODUITS SUR

www.protectiondesoiseaux.be



Rue de Veeweyde 43 – 1070 Bruxelles • Chaussée de Marche, 919 – 5100 Namur (Wierde)
+32 (0) 2 521 28 50 • info@protectiondesoiseaux.be • boutique@protectiondesoiseaux.be

100%
DES BÉNÉFICES
VONT À LA
PROTECTION
DES OISEAUX